



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 408-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RURAL POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT** » a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 15 décembre 2015.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 16^e jour de décembre deux mille quinze.

A handwritten signature in blue ink that reads "Dominique Masse".

Dominique Masse, directrice générale et secrétaire-trésorière